

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité – Travail – Progrès

MINISTERE DE LA POPULATON

.....
SECRETARIAT GENERAL

.....
DIRECTION GENERALE DE LA POPULATION

**Communication du Dr Amadou Aissata Issa Maiga,
Ministre de la Population**

**52^e Session de la Commission de la Population et du
Développement, 1-5 Avril, New-York.**

Avril 2019

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités.

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de cette 52^{ième} session de la Commission de la Population et du Développement.

J'adresse également mes félicitations aux membres du Bureau élu.

Monsieur le Président,

Ma délégation s'aligne à la déclaration faite par l'Etat de Palestine au nom du Groupe de 77 et la Chine et le Nigeria au nom du groupe Africain.

A cet instant solennel, c'est pour moi un réel plaisir de participer à cette 52^e Session de la Commission de la Population et du Développement, qui coïncide avec le 25^{ième} anniversaire de l'adoption du programme de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) tenue au Caire en Egypte en 1994.

Monsieur le Président,

Dans le domaine de la **dignité et l'égalité**, le Niger dispose aujourd'hui de textes nationaux (Constitution et lois sectorielles) qui garantissent les droits humains.

Le pays a également transposé dans ses politiques, stratégies, plans et programmes nationaux ou sectoriels la quasi-totalité de ses engagements internationaux et régionaux.

Mon pays est en train de réviser à la hausse la loi sur les quotas des femmes qui passeront de 25 à 30% pour les fonctions administratives et de 15 à 20% pour les fonctions électives

Dans le domaine de l'éducation, le fort engagement de son Excellence le Président de la République a rendu l'école gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. En effet un décret a été pris en décembre 2017 et un arrêté en 2018 pour renforcer la protection et le maintien des filles à l'école.

Pour les filles non scolarisées, des initiatives novatrices sont également mises en place. Le Gouvernement du Niger, avec l'appui technique du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), met en œuvre depuis 2013, l'Initiative pour les Adolescents du Niger « **ILLIMIN** » : Le savoir pour la dignité ». L'Initiative ILLIMIN vise à retarder le mariage des enfants et prévenir les grossesses précoces en vue de réduire la mortalité maternelle. L'approche est conçue pour aider les adolescentes vulnérables à accroître leur capacité de résilience et à renforcer leur autonomisation pour qu'elles puissent devenir des femmes indépendantes et des mères en bonne santé, pour les protéger aussi afin qu'elles ne deviennent pas victimes de mariages forcés, mères-enfants ou victimes de violence.

Entre 2013 à 2018, quatre cycles de formation et d'apprentissage à la vie se sont déjà réalisés dans les huit régions du Niger et ont concerné 131 547 adolescentes. Les résultats sont fort encourageants, y compris l'intérêt manifesté par les diverses communautés.

Il existe aussi une intervention dite « **Ecole des Maris** », lancée depuis 2008 au Niger. Cette stratégie découle du constat déjà relevé, à savoir le pouvoir des hommes peut constituer un frein à l'amélioration de la santé des femmes et des enfants au Niger.

Par ailleurs, le Niger a également recours à des « **Clubs de futurs maris** » en ciblant les jeunes garçons âgés de 15 à 24 ans, jamais mariés, déscolarisés, non scolarisés. Ce type d'intervention vise à : « Développer des connaissances et aptitudes des jeunes garçons ciblés sur la santé sexuelle et reproductive et d'attitudes positives sur les rapports de genre ».

Monsieur le Président,

Le **droit à la santé** étant consacré dans notre Constitution notre Plan de Développement Sanitaire (PDS) 2017-2021 traduit la volonté de l'État de rendre effectif ce droit. Le défi est la réalisation de la couverture de santé universelle, préconisée dans notre Plan de Développement Sanitaire 2017-2021, qui devrait être instaurée et étendue aux groupes vulnérables.

Monsieur le Président,

Du fait de la position géographique de mon pays, celui-ci constitue une importante zone de transit entre les États subsahariens et de l’Afrique du Nord pour les migrants en quête de meilleures conditions de vie dans les pays du Maghreb et du Sud de l’Europe. C’est pourquoi la question migratoire est aussi une de nos préoccupations. Nous sommes en train d’élaborer un document de politique nationale en matière de migration et disposons déjà d’une stratégie de lutte contre la migration irrégulière, adoptée le 30 mars 2018. À côté des mesures de contrôle des flux migratoires irréguliers, plusieurs mesures pour appuyer certaines catégories de migrants de retour volontaire ou non ont été prises par les pouvoirs publics avec l’appui de nos partenaires au développement.

Dans le domaine de l’environnement, le rythme de dégradation de l’écosystème a amené le gouvernement à adopter le 28 Septembre 2016, une Politique Nationale de l’Environnement et du Développement Durable, définissant un cadre plus cohérent d’intervention, d’investissement et prenant en compte tous les engagements internationaux récents.

Monsieur le Président,

Compte tenu du défi démographique dans notre pays, l’intégration des variables démographiques dans les politiques et programmes nationaux est une question centrale. La maîtrise de la croissance démographique est le socle de notre Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI, Niger 2035).

Au plan sectoriel, tous nos axes d’intervention privilégient le changement social et comportemental en vue de la maîtrise de la fécondité. L’intégration des interrelations population-développement dans le processus d’aménagement du territoire (Loi sur la décentralisation ; Plans participatifs de Développement Régionaux, Départementaux, communaux et national) est effective mais mérite d’être soutenue.

Mon Département ministériel vient de finaliser en 2019, une nouvelle Politique de Population ambitieuse en vue de poser les jalons de la capture du dividende démographique à l’horizon 2035. Nous avons également mis en place l’Observatoire National du Dividende Démographique qui est un outil de suivi des indicateurs sociodémographiques qui produit des rapports périodiques.

Monsieur le Président,

Nous accordons aussi une importance capitale au Suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (ODD) au sein desquels la question des données occupe une place de choix. Nos actions et décisions doivent être bâties en s'appuyant sur des informations statistiques fiables et de qualité.

Des progrès notables ont été enregistrés dans la mise en place de notre système statistique. Nous disposons d'une stratégie nationale de développement des statistiques 2018-2021 (SNDS) et d'une norme d'assurance qualité (2017). Nous effectuons les revues périodiques des dépenses publiques avec la Banque Mondiale (BM) et le Fond Monétaire International (FMI).

Monsieur le Président,

En définitive, le Niger a accompli d'importants progrès vers l'atteinte des objectifs de la CIPD, mais des efforts doivent être renforcés pour relever les défis en matière de santé, de scolarisation et de maîtrise de la croissance démographique. L'espoir est permis au regard des opportunités à exploiter notamment la forte volonté politique exprimée au plus haut niveau, l'accompagnement des leaders religieux et traditionnels, la disponibilité des ONG, et de nos Partenaires au développement.

Je vous remercie pour votre attention